



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/018

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 14 : SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal explique à l'assemblée :

« Par délibération en date du 1^{er} décembre 2020, le conseil municipal a adopté et mis en œuvre un dispositif d'aide financière communale au ravalement des façades et des vitrines au centre-ville.

En date du 09 mars 2021, M. AKTAS Ismail a déposé une demande de subvention pour le ravalement de façades sis au 14 rue de l'Hôpital à SARRALBE.

Le 09 mars 2021, M. GULTOPLAR Murat a déposé une demande de subvention pour le ravalement de façades sis au 16 rue de l'Hôpital à SARRALBE.

La commission communale des ravalements de façades et des vitrines, réunie en date du 16 avril 2021 et du 20 janvier 2022 a émis un avis favorable à leurs demandes de subvention qui s'établissent comme suit :

Montant des subventions sollicitées :

Pour Monsieur AKTAS :

* au titre du ravalement de façades : $9\,051,27\text{€} \times 15\% = 1\,357,69\text{€}$

Pour Monsieur GULTOPLAR

* au titre du ravalement de façades : $9\,334,64\text{€} \times 15\% = 1\,400,20\text{€}$

- considérant que les travaux ont été réalisés conformément aux autorisations données. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Sébastien GLOCK, conseiller municipal,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances

Sur avis de la commission communale des ravalements de façades et des vitrines au centre-ville,

A l'unanimité des voix,

- décide le versement d'une subvention d'un montant de 1 357,69€ à M. AKTAS Ismail suivant les modalités de la délibération susvisée,

- décide le versement d'une subvention d'un montant de 1 400,20 € à M. GULTOPLAR Murat suivant les modalités de la délibération susvisée.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 14 mars 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT